



DECISION N° 134/2022

**LOCATION DU LOCAL SITUÉ 4 TER, CITE DES FORGES
SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR**

Le Maire de Sèvremont

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 2 juin 2022 par laquelle le conseil municipal a chargé le maire, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

Vu la demande de RICHARD LIEGEOIS, COMPOSITION MUSICALE, représentée par Richard LIEGEOIS, de louer le local situé 4 ter, Cité des Forges sur la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur afin d'y exercer son activité professionnelle,

DECIDE

Article 1 : de louer le local situé 4 ter, cité des Forges sur la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur, à RICHARD LIEGEOIS, COMPOSITION MUSICALE, à compter du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 30 novembre 2023, selon la formule du bail commercial de courte durée.

Article 2 : de fixer le loyer mensuel à 104.42 € HT soit 125.30 € TTC.

Article 3 : la présente décision sera inscrite dans le registre des délibérations ouvert à cet effet. Original sera adressé à la Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte.

Fait à Sèvremont, le 29 novembre 2022

Jean-Louis ROY
Maire de Sèvremont